

Le 20 décembre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 20 décembre 2010, à 20 h 30, suivant avis de convocation signifié au moins 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Pierre Darveau
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Adoption de l'ordre du jour

449-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que rédigé.

Prévisions budgétaires 2011 - Adoption

M. le Maire procède à la lecture détaillée par poste des prévisions budgétaires 2011 et d'un document intitulé « Budget 2011 – Les faits saillants ».

450-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2011, telles que déposées, prévoyant les revenus, dépenses et autres activités financières suivants :

REVENUS

Taxes	4 930 782 \$
Paiements tenant lieu de taxes	1 266 738 \$
Quotes-parts	
Transferts	618 450 \$
Services rendus	618 335 \$
Imposition de droits	73 000 \$
Amendes et pénalités	108 500 \$
Intérêts	31 750 \$
Autres revenus	

Total des revenus **7 647 555 \$**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	1 399 875 \$
Sécurité publique	857 035 \$
Transport	1 052 825 \$
Hygiène du milieu	1 373 365 \$
Santé et bien-être	36 460 \$
Aménagement, urbanisme et développement	497 335 \$
Loisirs et culture	1 340 010 \$
Réseau d'électricité	
Frais de financement	507 550 \$

Total des dépenses de fonctionnement **7 064 455 \$**

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de capital sur la dette à long terme	537 550 \$
Transfert aux activités d'investissement	45 550 \$

Total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières **7 647 555 \$**

Programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 - Adoption

451-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013, tel que proposé, prévoyant des dépenses totales de 9 325 000 \$.

Publication d'un document explicatif

452-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif sur les prévisions budgétaires 2011 et sur le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 soit publié dans le journal Le Placoteux en lieu et place de la distribution à chaque adresse civique.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations portent sur les points suivants :

- ✓ Dette de l'aréna – Total de l'endettement de la Ville actuel et prévu après le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013
- ✓ Travaux de réaménagement du Parc du secteur Ouest – Projet à être soumis aux résidents du secteur en début d'année 2011
- ✓ Programme triennal d'immobilisation 2011-2012-2013– Dépense en 2012 pour une maison de la culture – Rien de concret en ce moment
- ✓ Travaux de réaménagement de la route 230, entre la 1^{re} Rue et la rue du Verger – Piste cyclo-pédestre
- ✓ Taux de la taxe foncière et du total des taxes spéciales pour 2011
- ✓ Nouveau rôle d'évaluation foncière – Augmentation de 12,7 %
- ✓ Explications de l'écart aux dépenses de fonctionnement, à l'item Loisir et culture – Impact des coûts d'opération du Centre Bombardier – Moins d'utilisation du surplus libre
- ✓ Invitation à la prudence dans l'administration de la Ville – Félicitations au conseil à ce sujet
- ✓ Travaux sur la route 230 – Suggestion à la Ville ou au MTQ, selon l'autorité responsable – Installation d'un panneau, près de la jonction des routes 132 et 230, invitant les cyclistes à transiter du côté nord de la route
- ✓ Revenus – Services rendus – Diminution en 2011 - En 2010 on avait prévu prendre comme revenu une somme de 175 000 \$ de la campagne de financement pour l'opération du Centre Bombardier mais on a décidé de l'affecter à l'emprunt – Pas de tel revenu en 2011 non plus

- ✓ Richesse foncière uniformisée de la Ville – 259 958 200 \$
- ✓ Richesse foncière non imposable – Information à suivre
- ✓ Administration générale – Explications sur les écarts entre 2010 et 2011
- ✓ Service de sécurité publique – Diminution en 2011 de plus de 40 000 \$ - Continuité de la même présence dans le milieu
- ✓ Diminution pour l'hygiène du milieu – Baisse notable due à l'octroi, à plus bas coût, des nouveaux contrats d'enlèvement, de transport et de traitement des matières résiduelles
- ✓ Programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 – Achat d'un souffleur à neige – Commentaire d'un contribuable pour souligner le bon entretien des rues de la Ville
- ✓ Quote-part de la Ville payée à la MRC – Proportion sur notre budget global (4%)
- ✓ Taxe de secteur en matière de loisir – Travaux pour le Parc du secteur Ouest – Pas l'usage à La Pocatière de taxer par secteur pour le loisir
- ✓ Services rendus par la Ville à d'autres municipalités – Revenus – Répartition des coûts entre les municipalités selon les services rendus (incendie, loisir, eau et égout) – Méthodes d'établissement de ces répartitions

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

453-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21 h 20.